



Guyancourt-Aubevoye

1 Avenue du Golf
78288 Guyancourt Cedex
API TCR LOG 0 60

☎ 01 30 03 22 93 (Guyan.) 02 32 77 63 09 (Aube.)

☎ 06 08 24 23 15 (Guyan.) 06 82 45 48 18 (Aube.)

☎ 01 30 03 22 94 (Guyan.) 02 32 77 61 45 (Aube.)

E.mail : tcrcsud@freesurf.fr

Le 21 Janvier 2002 - n°2

LE MEDEF EN CAMPAGNE ANTISOCIALE

Le Medef a effectué un tour de France, ponctué de rassemblements régionaux, pour imposer son point de vue dans les campagnes électorales du printemps. Les orientations du Medef se dessinent clairement : s'attaquer, au nom d'une « plus grande compétitivité des entreprises », aux droits sociaux existant encore ; c'est pour défendre le « droit des actionnaires » à obtenir toujours davantage de profit qu'il lui faut s'attaquer à toutes les garanties collectives. Pour le Medef, nous serions tous « des entrepreneurs à différents niveaux de responsabilité ». Derrière ces mots, il faut lire : les bénéfices pour les actionnaires et les risques pour les salariés. Ce discours se veut moderne : il est en fait particulièrement archaïque ; et s'il se concrétisait, ce serait pour l'ensemble du monde du travail un recul social de plusieurs dizaines d'années !

Les retraites

Le Medef veut passer à 42,5 annuités le nombre d'années nécessaires pour une retraite à taux plein ; il veut remettre en cause tous les régimes spéciaux, et affaiblir le montant des retraites de base pour développer les fonds de pensions : ceux qui auront les moyens capitaliseront, tant pis pour les autres...

La protection sociale

Pour le Medef, la solution est la mise en concurrence de l'assurance maladie avec les assurances privées... Ce qui a été conçu comme un droit fondamental garanti à tout salarié, deviendrait un produit comme un autre régi par les règles du marché : les bien portants devraient s'en tirer, les autres devront payer le prix fort pour avoir accès à des soins de qualité...

Le chômage

Le Medef a déjà obtenu l'an dernier la mise en place du Pare : avec cette nouvelle convention, pour bénéficier du versement des indemnités, les chômeurs doivent être prêts à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quelles conditions (déplacement, baisse du

salaire, non prise en compte des qualifications précédentes...). Les chômeurs doivent être « formatés » selon les besoins des entreprises...

Le droit du travail

Le rêve du Medef, ce serait de revenir au contrat individuel entre le travailleur et son patron. Pour en arriver là, il faut inverser la hiérarchie des normes en matière de droit du travail. Actuellement, en règle générale, aucun accord d'entreprise ne peut être inférieur à la Convention collective, elle-même ne pouvant être inférieure au Code du travail. Cela signifie que toute négociation d'entreprise doit déboucher sur des acquis supérieurs. Le Medef souhaite, au contraire, que les accords d'entreprise aient une valeur juridique plus importante et actent la régression sociale ! En matière de licenciement, le Medef veut encore plus de liberté pour licencier comme il l'entend ! Les salariés deviennent des « variables d'ajustement » qu'on peut jeter au gré des restructurations et des exigences des actionnaires en matière de taux de profit !

Communiqué de l'union syndicale G10 SOLIDAIRES

Le conseil constitutionnel vient d'annuler la nouvelle définition du licenciement économique contenue dans la loi de modernisation sociale de Juin 2001 prise à la suite de la réprobation par l'opinion publique des licenciements de convenance boursière. Certes, cette nouvelle définition était insuffisante : elle modifiait à la marge la définition antérieure et elle n'aurait sans doute pas permis d'empêcher tous les plans de licenciement. Au-delà de cette annulation, ce sont les présupposés du Conseil qui sont particulièrement inacceptables. Le Conseil considère que toute définition restrictive du licenciement viole un principe constitutionnel, la liberté d'entreprendre. On ne peut que s'étonner que le Conseil n'ait pas eu à cœur de faire respecter un autre principe constitutionnel, le droit pour tous et toutes d'avoir un emploi. Le fait qu'il y ait en France plus de 9% de chômeurs ne trouble visiblement pas la conscience constitutionnelle du Conseil. Pour le Conseil, « la loi (de modernisation sociale) conduit le juge à substituer son appréciation à celle du chef d'entreprise ». C'est ce principe qu'il refuse. Il considère par là même que l'entreprise doit échapper au droit. Il légitime donc la conception qui fait du chef d'entreprise un patron de droit divin. Dans cette décision, le Conseil reprend entièrement l'argumentation patronale. Ce faisant, il se disqualifie auprès des citoyens comme organe suprême de recours. Sa légitimité est entamée. Une réflexion sur son rôle, sa composition et sa place dans le système juridique doit aujourd'hui s'ouvrir.

Fonds de pension (suite)

La faillite d'ENRON est la plus importante de l'histoire des Etats Unis. Outre la mise au chômage de milliers de salariés supplémentaires, ces mêmes salariés ont perdu également l'essentiel de leur future retraite : ces retraites étaient calculées sur la valeur du cours des actions de leur entreprise (elles sont passées de 85\$ à 60 cents).

Une raison de plus pour refuser le principe des retraites par capitalisation.

Avec Chrysler, General-Motors et Ford, ce sont 80.000 salariés qui en quelques mois se retrouvent au chômage. Que ce soit aux USA, au Canada, en Allemagne, au Japon ou en France, les patrons ne connaissent qu'une méthode pour gagner plus d'argent : jeter les salariés à la rue. Moulinex, Lu, Bata, Mark et Spencer...ne sont pas si loin.

Même méthode chez Valéo. Après une réduction des effectifs en 2001, ils annoncent 5000 suppressions d'emplois en 2002, soit 7% de plus. En France 1500 salariés sont concernés (dont Dreux).

Pour tout contact:

par téléphone : 01.30.03.22.93,
06.08.24.23.15

par fax : 01.30.03.22.94,

par portable :